



Épilation laser dermatologue

Par **anonymemar**, le **04/04/2018** à **13:17**

Bonjour,

Je viens sur ce forum car j'ai un problème.

Je suis allé chez une dermatologue faire une épilation du maillot au laser. Au bout de la deuxième séance j'ai été totalement brûlé au niveau du maillot, chair à vif, douleur lorsque je m'assois (métier sédentaire donc compliqué).

De plus la personne qui m'a fait le laser n'est en fait pas dermato. Que dois-je faire ?

Merci de vos retours.

Cordialement.

Par **jos38**, le **04/04/2018** à **15:23**

bonjour; l'épilation au laser doit être faite par un médecin, pas l'épilation par lumière pulsée qui peut être faite par une esthéticienne. pourquoi dites-vous que finalement cette personne n'est pas dermato? a-t-elle une plaque à son nom ? ou est-ce une de ses assistantes qui vous a épilée? avez-vous eu un écrit décrivant l'acte et ses possibles conséquences?

Par **anonymemar**, le **05/04/2018** à **11:49**

bonjour, je dis qu'elle n'est pas dermato car j'ai demandé à l'ordre des médecins si elle était

enregistré au conseil ce qui n'est pas le cas.

Il s'agit de la fille de la dermato. La dermato dit que c'est son assistance, mais selon l'ordre des médecins, même assistée par un médecin, une personne ne peut pas pratiquer le laser si elle même n'est pas médecin.

Je n'ai pas eu d'écrit au préalable, seul une ordo pour de la crème anesthésiante.

J'ai fais appel à un avocat. Je vais bien voir ou ça va mener mais je ne pense pas pouvoir en tirer grand choses à mon avis. qu'en pensez vous?

Par **jos38**, le **05/04/2018** à **12:41**

bonjour. je ne sais pas ce qu'en dit votre avocat mais d'après ce que vous expliquez, il y a de gros manquements. faites constater les brûlures par un médecin qui vous fera un certificat et poursuivez. bon courage

Par **docteur Vincent**, le **07/04/2018** à **00:47**

Bonsoir, vous faites une photo aussi.